

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 12	Date de la convocation :  05 03 2019
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--

L'an deux mille dix neuf, le neuf mars, le conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. G. REVERTE, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, J-C. TOLLON, D. BARATA, C.PRIOUL, D. MEKKI-KHALFA, P. RIVANO,

**PROCURATIONS** : M. G. GILLION à Mme C. PRIOUL - Mme K. MOLES à M. G. REVERTE ; M. F. MALFANT à Mme V. ORTIZ.

**ABSENTS** : C. JAULENT.

Le quorum étant atteint, M. J-C TOLLON, volontaire, est désignée secrétaire de séance. Celle-ci débute à 10 H 30 et s'achève à 11h30.

-----O-----

### I - DELIBERATIONS

#### 1. CENTRE DE GESTION TERRITORIAL DE L'AUDE : convention de mise à disposition d'agents en cas d'absence :

Afin de faire face à l'aléa des absences inopinées parmi le personnel communal, une convention avec le service de remplacement du Centre de Gestion Territorial de l'Aude (CdGT 11). Celui-ci gère entièrement l'agent remplaçant. La commune participe aux frais de gestion à 6 %.

ADOPTE à l'UNANIMITE

#### 2. TRAVAUX : remise en état du chemin de Pailhères :

Le conseil municipal du 25 janvier 2019, avait approuvé le plan de financement des travaux de rénovation. Le dossier de demande de subvention a été déclaré complet. En conséquence, le conseil autorise à l'UNANIMITE, la réalisation et le début des travaux

#### 3. MAISON DE SANTE : avenant à la convention de transfert :

La Communauté de communes des Pyrénées Audoises (CCPA) étant dans l'incapacité de réaliser la 2ème phase d'aménagement de la Maison de Santé (MdS), elle sollicite un avenant à la convention de mise à disposition pour restituer à la commune le local concerné. La commune pourra ainsi gérer celui-ci et faire un accord avec le professionnel kinésithérapeute concerné. Adopté à l'UNANIMITE

#### 4. FESTIVAL DE LA HARPE : convention avec l'association NESHUA :

L'intérêt du public et des professionnels allant grandissant pour le festival de la harpe une régularisation de son fonctionnement par une convention de partenariat avec l'association Nashuar qui nous soutient, est acceptée à l'UNANIMITE.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2019

### II – INFORMATIONS

Le COVALDEM souhaite organiser gratuitement le broyage des végétaux verts issus de la taille et de l'élagage des arbres et arbustes des particuliers sur la commune. Les interventions seront recensées et demandées par les communes. Elles ont lieu sur place (pas plus de 3h). Elles auront lieu du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30. Un calendrier sera défini avec les communes.

Le Syndicat Autonome de la Police municipale de l'Aude, SAPM / FA-FPT, soutient l'armement de la profession en armes de catégorie B (armes à feu) et s'interroge sur le non armement des polices municipales de la Haute vallée de l'Aude. .P.M.-F.A.F.P.T. Il propose son appui à la municipalité.

A la suite de la dernière réunion du Comité Syndical du PETR de la Vallée de l'Aude, plusieurs élus ont reçu pour mission d'écrire une missive à M. le Préfet sur les thèmes suivant/

- Difficultés liées au PLUi ;
- Difficultés générales des collectivités ;
- Problématiques liées à la forêt ;
- Problématiques de santé.

Caméra de vidéo-protection : des essais sont en cours dans le domaine privé de la commune pour tester des caméras nomades afin éventuellement de prendre un abonnement auprès d'une société.

Pont vieux : à la suite de l'évaluation des dégâts sur la commune par le département à la suite des intempéries du 14 octobre 2018 quelques travaux de comblement d'affouillements à proximité des deux piles de ponts seront à réaliser. Ces désordres ne remettent pas en question la sûreté du pont.

La note d'orientation 2019 du fonds pour le développement de la vie associative FDVA, du Préfet de région Occitanie a paru. Destinée aux associations, pour accompagner leurs projets qui répondent et couvrent les besoins de la population du territoire peu satisfaits.

Le 3ème Festival des journées de la Harpe auront lieu les WE des 6-7 et 13-14 avril 2019. En plus des ateliers de conception de harpes en carton et d'initiation à la harpe, un concert de RONYA et AMANDA, au musée des dinosaures le samedi 6 avril 20h30 ; un concert à l'église, DANA (découverte à The Voice) le dimanche 7 avril 15h00 ; un concert de VELINA au musée des dinosaures le samedi 13 avril à 18h00 ; BalTrad le samedi 13 avril au centre culturel avec KERIDA.

Le 3 avril 2019, au centre culturel Basset de Nattes, « Les champions de la lecture » avec 17 compétiteurs des écoles d'Espéraza et du département.

**Georges REVERTE**  
Maire d'ESPERAZA

